

COMMUNE DE VILLAROGER - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire de Villaroger, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 septembre 2023.

Etaient présents : Mesdames CREY Marlène et LIMBARINU Nadine ; Messieurs CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel et VIVET-GROS Alexis

Était absent : Madame Mégane BOULANGEAT - Monsieur Frédéric COGEZ

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur Alexis VIVET-GROS

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du mardi 1^{er} août 2023 qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS 2023/121 – 2023/122 – 2023/123 – 2023/124 : Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le cadastre et le PLU, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur les parcelles C531, C504, C532, C2002 et C2004 au Chef-lieu de Villaroger.

DELIBERATION 2023/125 – Convention d'occupation temporaire du domaine public

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de la Société CONTOZ pour l'occupation temporaire du domaine communal au lieu-dit « Le Truc » pour l'installation d'une scierie durant l'automne 2023. Cette occupation sera faite sur une partie des parcelles cadastrées section C 898 et C 1422 appartenant à la Commune via une convention d'occupation temporaire du domaine communal pour sa mise en place au tarif d'occupation du domaine communal à 1,60€/m²/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le tarif d'occupation du domaine communal à 1,60€/m²/mois
- ACCEPTE la convention d'occupation temporaire du domaine communal pour la mise en place d'une scierie avec la Société CONTOZ et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION 2023/126 – Travaux d'élargissement du chemin d'accès au chalet d'alpage du Crêt - Demande de subvention auprès du Plan Pastorale de Tarentaise.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts, gestionnaire de la Réserve Naturelle des Hauts de Villaroger, propose des travaux d'élargissement du chemin d'accès au chalet du Crêt afin de faciliter l'activité pastorale.

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts.

Le montant estimatif des travaux de desserte est de 6850 euros HT

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **La somme totale des travaux s'élève à 6850 euros H.T.**

⇒ **Dépenses subventionnables pour l'amélioration de desserte pastorale.**

Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du PPT pour ces travaux de desserte est de de : **4795 euros**

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

DELIBERATION 2023/127 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « Comité des GOYETS »

M. Le Maire donne lecture d'une demande de subvention de 2.500 euros pour l'année 2023 pour le financement de programme d'activités en particulier un tournoi de pétanque et un bal de l'association « Comité des GOYETS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents [Monsieur Maurice CHARDON ne participe pas au vote], accorde une subvention de 2.500 euros à l'association « Comité des GOYETS »

DELIBERATION 2023/128 : Demande subvention de l'association Générations « les Marmottes »

M. Le Maire donne lecture d'une demande de subvention de 500 euros pour le financement de programme d'activités en particulier des excursions pour l'année 2024 de l'association Génération Mouvement « les Marmottes » regroupement des aînés des communes de Sainte Foy Tarentaise et de Villaroger mis en place dans le but de créer des liens, de lutter contre l'isolement pour certains et de se détendre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention de 500 euros à l'association Générations « les Marmottes »

DELIBERATION 2023/129 : Décision modificative du budget 2023 de la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget général 2023 de la Commune de Villaroger de la façon suivante :

En section de fonctionnement pour les dépenses, une augmentation de 28100 euros du chapitre 11 :

En section de fonctionnement pour les recettes, une augmentation de 28100 euros (chapitres 13 -70 – 73 -75)

En section d'investissement pour les dépenses, des virements entre les différentes opérations.

DELIBERATION 2023/130 Décision modificative du budget 2023 de la Régie électrique de Villaroger

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget 2023 de la Régie électrique de Villaroger en section d'investissement pour les dépenses, au compte 2315 par un virement de 20000 euros de l'opération 12 (travaux divers sur réseaux) à l'opération 19 (création poste du poste à la Savine)

DELIBERATION 2023/131 : Approbation des nouveaux prix pour la création, le renouvellement, l'enfouissement des réseaux au hameau de la Savine

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de mise en séparatif, de renouvellement du réseau eau potable et d'enfouissement des réseaux secs au hameau de la Savine des nouveaux prix sont à prendre en compte pour des opérations non prévues dans le marché initial. Il présente les nouveaux éléments : Contrôle et consuel – poste de relevage : 850,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : approuve les tarifs proposés et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DELIBERATION 2023/132 : Avenant n°2 au Marché de Maitrise d'œuvre pour la création, le renouvellement, l'enfouissement des réseaux au hameau de la Savine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le forfait de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en séparatif, de renouvellement du réseau eau potable et d'enfouissement des réseaux secs au hameau de la Savine, passé avec SAFEGE, a été fixé par avenant n°1 en date du 15 avril 2021. En raison des difficultés liées aux acquisitions foncières et à notre demande, de nombreuses adaptations ont été apportées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant SAFEGE, pour un montant de 27 939,35 € HT / 33 527,22 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant

Intervention de Madame Sylvie MERCIER, Professeur des écoles nommée à l'école primaire de la Gurraz. La rentrée s'est bien passée pour les élèves, des sorties pédagogiques sont prévues le 15 septembre (Musée Saint Eloi de SEEZ), le 12 octobre (Fort de TAMIE) et le 20 octobre (rencontres sportives à bourg Saint Maurice). Après les élections des déléguées des parents d'élèves du 13 octobre, le 1er conseil d'école aura lieu le 6 novembre.

DELIBERATION 2023/133 – LOCATION APPARTEMENT ECOLE PRIMAIRE DE LA GURRAZ

Après présentation du contrat de location pour l'appartement de l'école primaire de la GURRAZ, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer ce logement à l'enseignante nommée sur la commune, à compter du 3 août 2023, fixe le montant du loyer mensuel à la somme de 150 € (toutes charges comprises) et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

DELIBERATION 2023/134 – Location du gîte communal EDELWEISS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte communal EDELWEISS à des ouvriers de l'entreprise MARTOIA du 4 septembre 2023 jusqu'au plus tard le 30 novembre 2023 pour un loyer mensuel (toutes charges comprises) de 300 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant.

DELIBERATION 2023/135 – 2023/136 Location des gîtes communaux – Saison hivernale 2023/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents [Madame Nadine LIMBARINU ne participe pas au vote], accepte de louer à la SARL NAJE, du 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 25 avril 2024 les gîtes communaux EDELWEISSE pour un loyer mensuel (toutes charges comprises) de 550 euros et GENEPEY pour un loyer mensuel (toutes charges comprises) de 450 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de location correspondants.

DELIBERATION 2023/137 – TAXE D’HABITATION MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L’HABITATION PRINCIPALE

M. le Maire expose les dispositions de l’article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d’un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas majorer la part communale de la cotisation de taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres logements meublés non affectés à l’habitation principale due au titre des logements meublés car la commune n’est pas en mesure de flécher les ressources supplémentaires vers le logement permanent.

DELIBERATION 2023/138 - Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la mission de classement des archives de la commune de Villaroger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoie pour la mission de classement des archives de la commune de Villaroger. La durée de l’intervention de l’archiviste est estimée à 70 jours au prix forfaitaire journalier de 230 € auquel il faut ajouter les indemnités kilométriques et les indemnités paniers. Une aide financière est mise en place par le département de la Savoie pour accompagner les communes dans leur projet d’archivage à hauteur de 60%.

La municipalité envisage le recrutement d’une personne selon des modalités à définir pour éditer un livret sur les archives de Villaroger.

DELIBERATION 2023/139 : Convention de servitude avec Réseau électrique de France (RTE)

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les projets de conventions de servitudes, à régulariser avec la société RTE, relatives aux ouvrages dénommés liaison 63kV LES BREVIERES - VICLAIRE et liaison 63kV BREVIERES-MALGOVERT-VICLAIRE, ainsi que leurs annexes. Ces conventions ont notamment pour objet de constituer les droits réels nécessaires aux besoins du réseau de transport d’électricité sur les parcelles appartenant à notre commune moyennant une indemnité de 1 € par convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de servitudes telle qu’elles résultent du projet évoqué et l’acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l’opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l’office notariale de Maître Antoine RODRIGUES.

2023/140 – 2023/141 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable et d’assainissement collectif 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable et de l’assainissement collectif qui doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l’unanimité, **ADOpte** les rapports sur le prix et la qualité du service public d’eau potable et l’assainissement collectif.

DELIBERATION 2023/142 – Charte « Pour une montagne de confort »

Afin de faciliter l’accès et l’attractivité des offres touristiques pour le plus grand nombre, le Conseil Départemental propose aux collectivités volontaires et via l’Agence Alpine des Territoires, d’adhérer à une charte. Cette dernière vise via des projets locaux personnalisés, la montée en qualité des offres territoriales accessibles (cohérence d’une offre globale, de séjour) et cible la diversité des personnes en situations de handicap.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité : **DECIDE** d’adhérer à la charte « Pour une montagne de confort » **AUTORISE** le Maire à signer la charte « Pour une montagne de confort »

Monsieur le Maire Alain EMPRIN se retire de la salle des séances. Monsieur Alexis VIVET-GROS, Premier Adjoint au Maire, assure la présidence du Conseil Municipal.

DELIBERATION 2023/143 : Remboursement de frais de mission à un élu

Monsieur le Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l’exercice de ses fonctions Monsieur Alain EMPRIN s’est rendu à plusieurs réunions de travail. Il présente au conseil municipal la facture de carburant correspondant aux frais engagés pour 87,03 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, accepte de rembourser à M. Alain EMPRIN les frais mentionnés ci-dessus pour un montant de 87,03 euros.

Monsieur le Maire Alain EMPRIN reprend la présidence du Conseil Municipal pour les questions diverses.

Courrier de l'association des Fours du Mont Pourri nouvellement créée en septembre 2023 sollicitant une subvention lors de la prochaine séance du conseil municipal pour une manifestation au Four du village de la Gurraz le 11 novembre 2023 et pour envisager la rénovation du four du hameau de la Savine. Le Conseil Municipal demande à l'association de chiffrer la subvention demandée.

Le bois d'affouage 2023 sera attribué début octobre à partir de lots coupés.

Venue du juge des expropriations pour une audience à la mairie de Villaroger le 29 septembre 2023 au sujet de certaines parcelles au hameau de la Savine.

Le Parc National de la Vanoise devra faire une étude environnementale pour engager les travaux au Refuge de TURIA.

La signature avec ADS de l'avenant à la délégation de service public des remontées mécaniques a eu lieu en mairie de Villaroger le 26 septembre 2023.

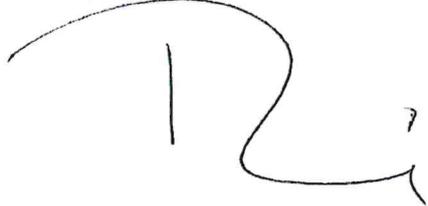
D'importants travaux sont à prévoir en 2024 sur la route entre les hameaux du Pré et du Planay après la chute de rochers.

Le mobilier des anciens gîtes communaux Arnica et Violette sera proposé à la vente auprès de la population communale.

L'installation TV du hameau de la Bonneville est en fin de vie avec des très nombreuses pannes liées à la surchauffe du système, elle va être changée prochainement par une technologie plus moderne cependant la difficulté réside dans l'absence de trace des installations initiales.

Fin de la séance le 28 septembre 2023 à 19 heures.

Le Maire, Alain EMPRIN



Le Secrétaire de séance, Alexis VIVET-GROS

